

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 30 DEC 2017

DECRET N° 17 - 129/PR

Portant promulgation de la loi N°17-018/AU du 25 décembre 2017, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord de Bangui instituant une Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, Acte du 14 décembre 2015.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée, notamment en son article 17 ;

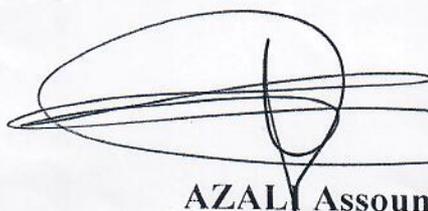
DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Est promulguée la loi N° 17-018/AU, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord de Bangui instituant une Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, Acte du 14 décembre 2015, adoptée le 25 décembre 2017, par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

« **ARTICLE UNIQUE.** L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier l'ACCORD DE BANGUI INSTITUANT UNE ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, ACTE DU 14 DECEMBRE 2015.

Article 2. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores ».

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALY Assoumani

